

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du 13 avril 2016

Monsieur Pierre-Yves Rochat ouvre la séance en saluant les Membres du Conseil, la Municipalité, les représentants de la presse et le public.

La secrétaire procède à l'appel : 18 membres sont présents à l'ouverture de la séance.

Excusés : Messieurs Agron Berisha, Jacques Bocherens, Laurent Bourgeois, Christian Jan, Sylvain Patriarca, Dalmacio Vidal,
Mesdames Emmanuelle Giacometti, Olivia Weibel Bocherens.

Absent : Messieurs Rémy Châtelain, Nicolas Dousse, Samuel Rossier.

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée et demande la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'Assemblée.

Le Président indique que chacun a reçu le procès-verbal de la séance du 17 février 2016 par courrier. Il est accepté à l'unanimité.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Rapport de la Commission des finances sur le préavis n°1/2016 : Salaire et vacations des membres de la Municipalité et du Conseil communal (législature 2016-2021)
2. Rapport de la Commission ad hoc sur le préavis n°2/2016 : Modification des statuts de l'ARASMAC articles 10, 12, 16 et 37
3. Préavis n°3/2016 sur l'acquisition de la parcelle n°57 à Lavigny
4. Renseignement de la Municipalité
5. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LE PREAVIS N°1/2016 : SALAIRE ET VACATIONS DES MEMBRES DE LA MUNICIPALITE ET DU CONSEIL COMMUNAL (LEGISLATURE 2016-2021)

Madame Martine Marguerat donne lecture du rapport de la Commission des finances.

Le Président la remercie et ouvre la discussion.

- Monsieur Laurent Zurflüh se référant au 3^{ème} paragraphe de la 1^{ère} page du rapport, demande à la ComFin s'il est possible d'avoir un petit résumé de "l'enquête" effectuée auprès d'autres Communes.
- Madame Ingrid Ciampi répond que la ComFin s'est enquis de la situation régnant dans neuf Communes comparables à celle de Lavigny.

Les jetons des Conseillers sont un peu supérieurs à la moyenne. Le montant le plus élevé est CHF 70.-, le moins élevé est CHF 0.- La moyenne se situe aux environs de CHF 30.-

Concernant les Municipalités, toujours en comparaison avec Lavigny, une commune propose CHF 8'000.-, les vacances sont à CHF 40.- et le taux d'imposition à 72.

Sur l'ensemble, la moyenne des vacances se situe entre CHF 35.- et CHF 50.-.

Il a été constaté que la Commune de Lavigny n'est pas dans le haut du classement.

Ces chiffres représentent les montants de la dernière législature (2011-2016) et pas ceux proposés par les Conseils pour la législature 2016-2021.

La parole n'est plus demandée.

Le Président souligne que le rapport de la Commission des finances comporte quatre amendements valables et correctement déposés.

Comme le veut le règlement, dans un premier temps, la votation aura donc lieu sur chaque amendement, à main levée, et ensuite le préavis sera voté dans son intégralité.

Amendement n°1 : Traitement du Syndic

Selon le préavis :

- Le traitement fixe du Syndic augmenté à CHF 8'500.- pour une durée de travail estimée à 450 heures annuelles. Actuellement CHF 7'500.-

L'amendement proposé est le suivant :

- Augmenter le traitement forfaitaire du Syndic à CHF 10'000.- par année

Vote de l'amendement :

- « Acceptez-vous l'amendement n°1 sur le préavis N° 1/2016, point 2, avec les modifications telles que présentées »
- L'amendement n°1 sur le préavis n°1/2016, point 2, est accepté à l'unanimité.

Amendement n°2 : Présidents des Commissions permanentes

Selon le préavis :

- D'accorder une indemnité annuelle de fonction des Présidents des Commissions permanentes de CHF 100.-

L'amendement proposé est le suivant :

- Ne pas accorder d'indemnité annuelle de fonction des Présidents des Commissions permanentes et conserver ainsi le statu quo.

Vote de l'amendement :

- « Acceptez-vous l'amendement n°2 sur le préavis N° 1/2016, point 3.3, avec les modifications telles que présentées »
- L'amendement n°2 sur le préavis n°1/2016, point 3.3, est accepté avec une abstention.

Amendement n°3 : Jetons de présence

Selon le préavis :

- D'augmenté l'indemnité par séance des Conseillers et Conseillères de CHF 30.- à CHF 35.-

L'amendement proposé est le suivant :

- Conserver le statu quo pour les indemnités par séance des Conseillers et Conseillères à CHF 30.- par séance.

Vote de l'amendement :

- « Acceptez-vous l'amendement n°3 sur le préavis N° 1/2016, point 3.4, avec les modifications telles que présentées »
- L'amendement n°3 sur le préavis n°1/2016, point 3.4, est accepté à l'unanimité.

Amendement n°4 : Heures de vacation du lundi au samedi

Selon le préavis :

- D'augmenter le taux horaire de CHF 25.- à CHF 30.- pour les vacations du lundi au samedi en soirée dès 19 heures.
- De conserver sans modification le taux horaire de CHF 35.- pour les vacations du lundi au samedi en journée jusqu'à 19 heures.

L'amendement proposé est le suivant :

- Fixer un taux horaire de CHF 30.- du lundi au samedi, quelle que soit l'heure de la journée.

Vote de l'amendement :

- « Acceptez-vous l'amendement n°4 sur le préavis N° 1/2016, points 3.5 et 3.6, avec les modifications telles que présentées »
- L'amendement n°4 sur le préavis n°1/2016, point 3.5 et 3.6, est accepté à l'unanimité.

Les quatre amendements sont acceptés ; le Président propose de passer au vote du préavis N° 1/2016 dans son intégralité y compris les amendements.

« Acceptez-vous le préavis N° 1/2016 tel qu'amendé »

Le préavis n°1/2016 est accepté tel que modifié et amendé avec une abstention.

2. RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC SUR LE PREAVIS N°2/2016 : MODIFICATION DES STATUTS DE L'ARASMAC, ARTICLES 10-12-16 ET 37

Monsieur Stéphane Schmidt donne lecture du rapport de la Commission Ad hoc.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. L'objet est mis au vote.

« Acceptez-vous le préavis N°2/2016 concernant la modification des statuts de l'ARASMAC, articles 10-12-16 et 37 »

Le préavis n°2/2016 est accepté avec un avis contraire.

3. PREAVIS N°3/2016 SUR L'ACQUISITION DE LA PARCELLE N°57 A LAVIGNY.

Monsieur Christian Grin, Municipal, donne lecture du préavis portant sur l'achat de la parcelle n°57, propriété de Madame Guignard, et présente une vue satellite de la parcelle (Géoplanet).

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Monsieur Laurent Zurflüh demande, en se référant à ladite vue, s'il est possible de négocier pour acquérir tout le lot. Il y a déjà eu l'étude pour la parcelle communale avec la "Maison des jeunes" et dessous il y a un autre bâtiment attenant qui, dans le futur, pourrait entrer dans le projet.
- Monsieur Christian Grin, Municipal, répond que la Municipalité y a pensé mais qu'il est préférable de commencer par la parcelle n°57 et ensuite voir ce qui est possible ou pas.
- Monsieur Laurent Zurflüh voit mal comment on peut faire une mise en valeur relativement intelligente des deux gros bâtiments sans être propriétaire du troisième. Entamer des études si rapidement sans savoir si le bâtiment attenant peut être inclus dans le projet n'est peut-être pas très astucieux.
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, informe que la propriétaire donne la priorité à la Commune dans un délai imparti, soit jusqu'à fin mai. Elle souhaite réaliser ce bien dans un temps relativement court. Concernant l'aspect technique, si on regarde la vue du plan sans la parcelle n°57, il y a deux côtés complets du corps du bâtiment de la parcelle communale qui sont difficilement exploitables. Tandis que si l'on inclut la parcelle n°57, au niveau de la construction nous resterons mitoyen seulement d'un quart au lieu de la moitié.
- Monsieur Laurent Zurflüh trouve précipité, après l'acquisition, de démarrer tout de suite des projets alors que l'on a deux tiers du bloc sur lequel il sera difficile de faire un projet.

Le Président souligne que ledit préavis porte uniquement sur l'acquisition de la parcelle. Ensuite, si la Municipalité souhaite lancer un concours d'architectes ou des études qui dépassent leur compétence financière, cela reviendra devant le Conseil sous la forme d'un autre préavis. Il faut se concentrer essentiellement sur l'achat de la parcelle.

Il demande à la Municipalité s'il est possible d'avoir le plan de situation et la vue satellite (Géoplanète) pour la Commission Ad hoc et la commission des finances. Elle acquiesce.

- Monsieur Stéphane Schmidt demande s'il est possible de construire dans la zone verte (le jardin)
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, confirme. Le potentiel de la parcelle qui fait 1800 m² si l'on réunit les parcelles n° 53 et 57 est exploitable.
- Monsieur Jörg Frischholz demande si les bâtiments sur les parcelles sont classés ou existe-t-il des restrictions de démolition.

- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond qu'il n'y a pas de restriction de démolition.
- Monsieur Norbert Buffat demande si la parcelle n°53 est appelée à disparaître.
- Le Président souligne que nous parlons essentiellement de l'acquisition de la parcelle n°57. Si la Municipalité veut regrouper les deux parcelles par la suite cela fera partie de l'étude future.
- Monsieur Claude Philipona informe que probablement à terme les deux parcelles seront réunies mais ne disparaîtront pas.

La parole n'est plus demandée.

Le Président nomme la Commission Ad hoc qui rapportera sur la partie technique de l'objet, soit Monsieur Willy Favre en tant que Président et Madame Georgeta Rossier, Messieurs Jörg Frischholz, Stéphane Schmidt et Philippe Estiévenart en tant que Membres.

La Commission des Finances pour l'aspect financier.

Il remercie lesdites Commission de bien vouloir rapporter pour le prochain Conseil, le 11 mai 2016.

4. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.

- Monsieur Gilles Sandoz, Municipal, informe concernant le carrefour de St-Livres qu'il ne reste que le marquage au sol et le projet sera terminé.
La route du Moulin de Lavaux était fermée la semaine passée afin de changer le joint de dilatation ; gros travaux entrepris par une entreprise spécialisée.
- Monsieur Christian Grin, Municipal, rappelle la matinée "Coup de balai" du 30 avril et vers 11 heures l'inauguration de "la boîte à échange" à la déchetterie.
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, parle du personnel municipal.
La secrétaire, Madame Léa Richard, a donné sa démission avec effet au 30 juin. Il y a eu un processus de recrutement entre février et mars où nous avons reçu deux cents cinq dossiers. Après un premier tri, treize personnes ont été entendues. Un deuxième entretien a eu lieu avec trois personnes. La personne retenue est Madame Berchier, domiciliée à Etoy. Son contrat débute le 1^{er} mai à un taux d'activité à 80%. C'est une personne qui a de l'expérience et a travaillé de nombreuses années au service industriel de la ville de Lausanne.
- Monsieur Christophe Hangartner, Municipal, informe que la place de jeux va subir une rénovation conséquente et que les dalles vont être remplacées par de l'herbe synthétique

La parole n'est plus demandée.

5. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

La parole n'est pas demandée.

Le Président rappelle concernant la course du Conseil que le délai d'inscription était ce soir et que les personnes n'ayant pas répondu peuvent passer auprès de lui-même et de la secrétaire à l'issue de la séance pour s'inscrire ou déposer leur talon d'inscription annexé à la convocation.

Il remercie d'avance les Commissions nommées pour rapporter sur le préavis n°3/2016 de rendre leur rapport au Bureau du conseil, au plus tard pour le 1^{er} mai.

Le Président remercie l'Assemblée, lui souhaite une bonne soirée, et indique que la prochaine séance aura lieu le 11 mai 2016 à 20H15.

Il clôt la séance à 20h58

Le Président
Pierre-Yves Rochat

La secrétaire
Loredana Simone